Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20121011-2012_B342-DE
Date de télétransmission : 29/10/2012
Date de réception préfecture : 29/10/2012

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_B342

OBJET : Habitat - Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire - Requalification des espaces extérieurs "La Pourane" à Meyrargues - 168 logements - Famille et Provence

Le 11 octobre 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 5 octobre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :
JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparade – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :
CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset, donne pouvoir à CIOT Jean-David – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès, donne pouvoir à BOYER Michel – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc

Excusé(e)s :
BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

DGA Prospective et Aménagement
Direction Stratégie et Cohérence Territoriale
Service Habitat
IB

07_1_09

BUREAU DU 11 OCTOBRE 2012

Rapporteur : Jean-Claude FERAUD

Thématique : Habitat

Objet : Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire- Requalification des espaces extérieurs « La Pourane » à Meyrargues - 168 logements – Famille et Provence
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport concerne l'attribution à Famille et Provence d'une subvention de **94 781 €** pour la requalification des espaces extérieurs du groupe « La Pourane» à Meyrargues.

Exposé des motifs :

Par délibération N° 2009-A060 du 15 mai 2009, le Conseil de Communauté avait limité la prise en charge des opérations de requalification des espaces extérieurs des logements sociaux (résidentialisation) aux secteurs identifiés au titre de la Politique de la Ville.

La délibération N° 2012-A123 du Conseil communautaire du 12 juillet 2012 étend cette prise en charge aux quartiers d'habitat social concentrant des difficultés urbaines et sociales similaires à ces secteurs.

C'est le cas du groupe « La Pourane » à Meyrargues qui comprend 168 logements répartis en 9 bâtiments R+4.

Ce patrimoine, construit dans les années 1963 à 1965 s'insère de façon atypique au sein du quartier « La Pourane », en s'opposant au caractère villageois de la commune et à l'environnement pavillonnaire.

La Commune et Famille et Provence se sont engagés dans un ambitieux programme de requalification des espaces extérieurs publics et privatifs de ce groupe, avec pour objectif l'intégration de la cité au noyau villageois en vue de recréer un tissu urbain et social.

Afin d'atteindre cet objectif, un maître d'œuvre commun spécialisé en urbanisme, paysages et techniques environnementales a été retenu; il propose les orientations d'aménagement suivantes :

- Repenser le quartier dans son intégralité comme un tout cohérent en lien avec le centre ville ;
- Valoriser l'existant et révéler les potentialités du site ;
- Repenser les déplacements et mobilités urbaines ;
- Anticiper les conflits d'usage ;
- Créer des espaces agréables et de qualité inspirés du site à l'échelle du quartier et de la commune ;
- Renforcer la présence du végétal au cœur du quartier.

Les travaux nécessaires à la réalisation de ce projet d'aménagement (voiries, assainissement, eau potable, réseaux secs, espaces verts et mobilier urbain) sont portés par la commune à hauteur de 1 439 597 € (espaces publics), et par Famille et Provence (espaces privatifs) à hauteur de 1 014 152 €.

Le démarrage des travaux est prévu en septembre 2012 pour une réception à l'automne 2014.

↳ La subvention sollicitée au titre des aides dédiées à la requalification des espaces extérieurs, en application des délibérations **N° 2009-A060 et N° 2012-A123** s'élève à **94 781 €,** soit 10% du montant H.T.

Plan de financement prévisionnel :

Prêt PAM	334 670 €
Région (requalification des espaces extérieurs)	99 483 €
Conseil Général (requalification des espaces extérieurs)	101 415 €
CPA	94 781 €
Fonds propres	383 803 €

Ville	Maître d'ouvrage	Nom de l'opération	Adresse	Nb de logts	Coût de l'opération	Type de subv	Montant
Meyrargues	Famille et Provence	Requalification des espaces extérieurs de la cité La Pourane	13650 MEYRARGUES	168	1 014 152 €	Résidentialisation (10% du coût H.T.)	**94 781 €**
Total subventions							**94 781€**

TOTAL 1 014 152 €

Visas :

VU l'exposé des motifs,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération N° 2009-A060 du Conseil communautaire du 15 mai 2009 déclarant d'intérêt communautaire les principes d'intervention en faveur de la résidentialisation des logements sociaux ;
VU la délibération N° 2012-A123 du Conseil communautaire du 12 juillet 2012 modifiant la délibération N° 2009-A060 (élargissement du périmètre d'intervention des opérations de requalification des espaces extérieurs des quartiers d'habitat social) ;
VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville en date du 27 septembre 2012;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER l'attribution d'une aide d'un montant maximum de **94 781 €** à Famille et Provence pour l'opération « La Pourane » à Meyrargues ;

DIRE que cette subvention sera prélevée sur l'AP N° 2010/3 de la Direction Stratégie et Cohérence Territoriale ;

APPROUVER les termes de la convention définissant les modalités de versement de cette aide financière ;

AUTORISER Madame le Président ou son représentant à signer ladite convention.

communauté du
PAYS D'AIX

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
PROSPECTIVE ET AMENAGEMENT

Direction Stratégie et Cohérence Territoriale
Service Habitat

N°

CONVENTION

entre

la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix
et
Famille et Provence

Requalification des espaces extérieurs de la cité « La Pourane »
Située à Meyrargues

CONVENTION

Relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à l'opération de requalification des espaces extérieurs de la cité « La Pourane» réalisée par Famille et Provence.

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (CPA)
Représentée par le Vice Président Délégué, Monsieur Jean-Claude FERAUD, agissant en exécution de la délibération du Bureau en date du 11 octobre 2012 d'une part,

ET

Famille et Provence, représentée par son Directeur Général, Monsieur Alain COURAZIER, agissant en exécution de la délibération du Conseil d'Administration en date du 30 avril 2010. d'autre part,

Préambule

Afin de faciliter la production de logements sociaux sur son territoire, la Communauté du Pays d'Aix a déclaré d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- Résidentialisation : délibération N° 2009-A060 du 31 mai 2009
- Extension du périmètre retenu : délibération 2012-A123 du 12 juillet 2012, modifiant la précédente

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir et de préciser les modalités de participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à l'opération de requalification des espaces extérieurs des 168 logements de la cité « La Pourane» à Meyrargues, réalisée par Famille et Provence.

Article 2 – Montant de l'aide de la Communauté du Pays d'Aix

Par délibération n°..... du 11 octobre 2012, la Communauté du Pays d'Aix a attribué une aide d'un montant de **94 781 €.** Cette aide correspond à 10% du prix de revient hors taxes.

Article 3 – Caractère de l'aide

L'aide sus-mentionnée n'est pas actualisable.
Si le montant de l'opération varie à la baisse, le montant de l'aide versée sera recalculé au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Article 4 – Modalités de versement

Le paiement de la subvention par la Communauté du Pays d'Aix s'effectuera selon les modalités suivantes :

- un premier acompte de 20% pourra être versé dès le démarrage des travaux, sur justification du commencement de l'opération (Ordre de Service)
- des acomptes pourront être versés en fonction de l'avancée du projet au prorata d'un décompte certifié par le Directeur Général et le Directeur Financier. Ces acomptes ne pourront pas excéder 80 % de l'opération,
- le solde interviendra à la fin de l'opération, sur production de justificatifs d'exécution (déclaration d'achèvement des travaux), accompagnés du décompte définitif certifié par le Directeur Général et le Directeur Financier (état des paiements effectués et liste des factures acquittées).

Fait en deux exemplaires originaux
à Aix-en-Provence, le

Pour Famille et Provence

Le Directeur Général
Alain COURAZIER

Pour la Communauté du Pays d'Aix

Le Vice Président Délégué
Jean-Claude FERAUD

Conformément à la délibération N° du Bureau du 11 octobre 2012

2012_B342

OBJET : Habitat - Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire - Requalification des espaces extérieurs "La Pourane" à Meyrargues - 168 logements - Famille et Provence

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

25 OCT. 2012